



**Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du
Vendredi 11 Avril 2014 - Salle La Rance à 20H30**

M. ROUZIERES, Maire de Maurs, préside la séance.

Présents : Mesdames : BARSALI ; BONNARD ; BARSALI ; HERCOUET-TESTA ; LACAZE ; LAGARRIGUE ; ROUX ; SEYROLLE ; TEULLET.

Messieurs : BRAYAT ; CABEZON ; DESSALES ; FEL ; GENTIL ; MAYONOBÉ ; PICARROUGNE ; ROUZIERES ; SERIEYS.

Excusés : Madame DELORT donne pouvoir à Madame HERCOUET-TESTA ; Madame SACRESTE donne pouvoir à Monsieur CABEZON

Secrétaire de séance : Madame Jeannine HERCOUET-TESTA.

1/APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 Mars 2014

Ce procès verbal est approuvé à la majorité (16 voix pour / 3 voix contre)

2/ DECISIONS DU MAIRE PRISES AU TITRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER :

N°	DATE	VENDEUR MANDATAIRE ACQUEREUR EVENTUEL	CADASTRE N° - SECTION	SUPERFICIE	PREEMPTION OU NON
538	12/03/2014	TUFFERY HENRI SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES - 80 TOUR DE VILLE	AC – 1127	40 ca	NON (80 Tour de Ville Echange terrain BOURG/POURCHEL /TUFFERY)
539	12/03/2014	SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES - 80 TOUR DE VILLE HENRI TUFFERY	AC - 1125 AC - 224	54 ca 15 ca	NON (80 Tour de Ville Echange terrain BOURG/POURCHEL /TUFFERY)
540	12/03/2014	DELLAVEDOVA MOREL AYMAR	D - 163	3 a 59 ca	NON (Lotissement Chabanon)
541	17/03/2014	SOFILO BERTHOMIEUX	AD – 398 AD – 399 AD - 400 AD - 403		OUI (Anciens locaux EDF - 14 rue des Roses)

DECISIONS DU MAIRE :

- N° 374 concerne le versement d'une subvention de 762 € à Monsieur Jean Jacques BONNEL pour le ravalement de façade de l'immeuble sis à MAURS – 4 Rue du Tayrac.
- N° 375 concerne la décision de confier à la Société Hervé LAPIERRE - ZA la Croix du Coq - 15120 MONTSALVY la réalisation du déplacement d'une canalisation principale d'eau potable au lieu-dit "La Roumiguière" pour un montant de 16 679 € H. T.

3/ ADMINISTRATION GENERALE**3-1/ CREATION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Cinq commissions permanentes sont créées. Chacune est composée au maximum de 7 conseillers, de l'Adjoint délégué et du Maire, Président de droit.

<i>VIE ASSOCIATIVE, CULTURE ET PATRIMOINE</i>	<i>COMMUNICATION ET RELATIONS EXTERIEURES</i>	<i>VOIRIE / TRAVAUX / CADRE DE VIE</i>	<i>ECONOMIE (COMMERCES / AGRICULTURE / MARCHES)</i>	<i>JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE</i>
M. DELORT	J. HERCOUET-TESTA	JF. CABEZON	R. DESSALES	N. ROUX
JF. CABEZON	M.DELORT	R. DESSALES	G. PICARROUGNE	M. DELORT
C. LAGARRIGUE	N. ROUX	G. PICARROUGNE	JF. CABEZON	J. HERCOUET-TESTA
S. SACRESTE	J. GENTIL	JM. MAYONOBÉ	N. ROUX	G. PICARROUGNE
H.BRAYAT	E. SEYROLLE	S. SACRESTE	D. FEL	S. SACRESTE
G. BARSALI	J.MAYONOBÉ	H. BRAYAT	C. LAGARRIGUE	J. GENTIL
E. SEYROLLE	N. TEULLET	D. FEL	G. BARSALI	N. TEULLET
F. LACAZE	CR.BONNARD	Y. SERIEYS	Y. SERIEYS	F. LACAZE

→ **ADOPTE A L'UNANIMITE**

3-2/ INDEMNITES DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DU CONSEILLER DELEGUE

La répartition des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et du Conseiller délégué, à compter du 15/04/2014, inclut une majoration de 15% d'indemnités de fonctions au titre des communes chefs-lieux de canton. L'indemnité de fonction du Conseiller Délégué est comprise dans l'enveloppe indemnitaire des Adjointes.

La répartition des indemnités est la suivante :

INDEMNITE DE FONCTION	TAUX ADOPTES (en % de l'indice 1015)
Indemnité de fonction du Maire	49.45%
Indemnité du premier Adjoint	17.75%
Indemnité du deuxième Adjoint	17.75%
Indemnité du troisième Adjoint	17.75%
Indemnité du quatrième Adjoint	17.75%
Indemnité du cinquième Adjoint	17.75%
Indemnité de fonction du Conseiller Délégué	6.00%
TOTAL	144.20%

→ **ADOPTE A LA MAJORITE (16 voix pour / 2 voix contre / 1 abstention)**

3-3/ DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS

3-3-1 / Centre Communal d'action sociale (CCAS).

Le centre d'action sociale est un établissement public administratif communal, administré par un conseil d'administration présidé par le maire. Il est décidé que cinq conseillers municipaux siégeront au CCAS. Pour une parité respectée, les représentants de la société civile nommés par arrêté du maire seront également au nombre de cinq, avec une représentation obligatoire de quatre catégories d'associations :

- les associations de personnes âgées et de retraités,
- les associations de personnes handicapées,
- les associations œuvrant dans le secteur de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion,
- les associations familiales sur proposition de l'Union Départementale des associations Familiales (UDAF)

En l'absence d'une autre candidature, la liste ci-dessous des conseillers municipaux siégeant au CCAS a été désignée :

- **Mme Jeanine HERCOUET-TESTA**
- **Mme Gina BARSALI**
- **M. Jean-Marie MAYONOBÉ**
- **Mme Chantal LAGARRIGUE**
- **Mme Nadine TEULLET**

→ ADOPTE A LA MAJORITE (18 voix pour / 1 abstention)

3-3-2/ Comité consultatif des jardins familiaux

Le comité de pilotage est composé de 6 personnes (le Maire de droit, 3 conseillers municipaux et 2 membres du CCAS). Il étudie les demandes et le respect du règlement des 5 jardins familiaux situés au « Truel ». Créés en 2010, l'objectif principal de ces jardins est d'offrir aux Maursois du centre bourg la possibilité de cultiver son propre potager. Le terrain est attribué gracieusement en fonction de critères spécifiques et mis à disposition pour une durée de 1 an renouvelable.

Les 3 conseillers municipaux désignés à ce comité de pilotage sont :

Mme Jeanine HERCOUET-TESTA, M. Raymond DESSALES, Mme Stéphanie SACRESTE

→ ADOPTE A LA MAJORITE (16 voix pour / 1 voix contre / 2 abstentions)

3-3-3/ S. I. V. U d'assainissement Maurs/Saint Etienne de Maurs

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique d'assainissement de Maurs et Saint-Etienne de Maurs a pour but la réalisation, l'entretien et la gestion des installations d'assainissement collectif des deux communes.

Le syndicat est administré par un comité composé de délégués élus par les conseils municipaux en leur sein à raison de 3 délégués titulaires et trois délégués suppléants par commune. Les délégués de la commune de Maurs désignés sont :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- M. Raymond DESSALES	- M. Jacques GENTIL
- M. Jean-Marie MAYONOBÉ	- M. Gilles PICARROUGNE
- M. Jean François CABEZON	- M. Hervé BRAYAT

→ ADOPTE A LA MAJORITE (16 voix pour / 1 voix contre / 2 abstentions)

3-3-4/ Autres organismes extérieurs

Maison de Retraite Roger Jalenques (EHPAD) : 3 délégués dont le Maire, M. Christian ROUZIERES, Président de droit

- Mme Jeanine HERCOUET-TESTA,
- Mme Monique DELORT.

→ **ADOpte A LA MAJORITE (16 voix pour / 1 voix contre / 2 abstentions)**

Village Vacances "La Châtaigneraie" et Centre de Réadaptation : Le Maire (ou son représentant) siège au Conseil d'administration de ces organismes.

Collège Public "Les Portes du Midi" : Le Maire est délégué de droit, le suppléant proposé :
Mme Nicole ROUX

→ **ADOpte A LA MAJORITE (16 voix pour / 1 voix contre / 2 abstentions)**

Ecole Maternelle publique : M. le Maire et 1 délégué
Mme Nicole ROUX

→ **ADOpte A LA MAJORITE (16 voix pour / 1 voix contre / 2 abstentions)**

Ecole Primaire publique : M. le Maire et 1 délégué
Mme Nicole ROUX

→ **ADOpte A LA MAJORITE (16 voix pour / 1 voix contre / 2 abstentions)**

Ecole Saint Jean - Collège Sainte Flore : 1 délégué
Mme Nicole ROUX

→ **ADOpte A LA MAJORITE (16 voix pour / 1 voix contre / 2 abstentions)**

Secteur Intercommunal d'Energies de Maurs : 2 délégués

- M. Christian ROUZIERES
- M. Jean-François CABEZON

→ **ADOpte A LA MAJORITE (16 voix pour / 1 voix contre / 2 abstentions)**

Cantal Ingénierie et Territoires: 2 délégués

- M. Christian ROUZIERES
- M. Jean-François CABEZON

→ **ADOpte A LA MAJORITE (16 voix pour / 1 voix contre / 2 abstentions)**

3-4/ DESIGNATION DU DELEGUE EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE

M. Christian ROUZIERES

→ **ADOpte A L'UNANIMITE**

3-5/ COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) : DESIGNATION DES COMMISSAIRES POTENTIELS

Cette commission est composée de neuf membres : le maire, président et huit commissaires. Parmi cette liste, le Directeur des Services Fiscaux procède à la désignation des commissaires (8 titulaires et 8 suppléants).

Listes des commissaires proposés à l'administration fiscale :

Titulaires	Suppléants
1 – Jeanine HERCOUET-TESTA 2 – Monique DELORT 3 – Jean-François CABEZON 4 – Raymond DESSALES 5 – Nicole ROUX 6 – Gilles PICARROUGNE 7 – Hervé BRAYAT 8 – Jean-Marie MAYONNOBE 9 – Chantal LAGARRIGUE 10 – Jacques GENTIL 11 – Claude Régine BONNARD 12 – Yves SERIEYS (ST-ETIENNE DE MAURS) 13 – Thérèse FERRIERES 14 – Anne TANNE 15 – Jean-Louis CONDAMINE 16 – Michel RIGAL (BOISSET)	1 – Gina BARSALI 2 – Didier FEL 3- Françoise LACAZE 4- André BRANDALAC 5 – Gilles LELARGE 6 – François BOUNIE 7 - Maurice VISINONI 8 – Jean-Louis MALROUX 9 – Yves RICHARD 10 – Renée REDON 11 – Marie-Ange BELAUBRE 12 – Daniel HERCOUET 13 – Annie BALITRAND 14 – Bernard RIVES 15 – Bernadette CARUSO 16 – Raymond PIGANIOL (FIGEAC)

→ **ADOpte A L'UNANIMITE**

3-6/ COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID) : DESIGNATION DES COMMISSAIRES POTENTIELS

Cette commission se substitue aux commissions communales des impôts directs de chaque commune-membre de l'EPCI en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels.

La liste suivante de commissaires est proposée :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
1 – Monique DELORT 2 – Gilles PICARROUGNE 3 – Christian ROUZIERES	1 – Jeanine HERCOUET-TESTA 2 – Jean-Louis MALROUX 3 – Raymond PIGANIOL (FIGEAC)

→ **ADOpte A LA MAJORITE (16 voix pour / 1 voix contre / 2 abstentions)**

3-7/ DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITE DE JUMELAGE AVEC LOS ARCOS

L'association pour le jumelage avec LOS ARCOS (ESPAGNE) a été créée le 20 octobre 1997. Il est prévu dans les statuts de désigner dix délégués représentant le Conseil Municipal au Conseil d'Administration de cette Association.

La liste ci-dessous est désignée :

- M. Christian ROUZIERES
- Mme Jeanine HERCOUET-TESTA
- Mme Stéphanie SACRESTE
- Mme Chantal LAGARRIGUE
- M. Raymond DESSALES

- M. Jean-Marie MAYONOBÉ
- Mme Claude Régine BONNARD
- Mme Nadine TEULLET
- Mme Monique DELORT
- Mme Evelyne SEYROLLE

→ ADOPTE A L'UNANIMITE

4/ TRAVAUX

4-1/ AVENUE DE LA GARE : APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Le Conseil Général a souhaité engager des travaux de réfection sur la route départementale 663 en plusieurs tranches. Profitant de ces travaux, la Commune a programmé (Avenue de la Gare) la réfection des réseaux d'eaux pluviales et d'eau potable ainsi que la reprise des trottoirs, la sécurisation des abords. Ce chantier doit se faire préalablement aux travaux de surfacage, avant fin 2014. Le coût de l'opération est estimé à 670 000€HT. La commune a sollicité des financements pour ce projet auprès du Conseil Général du Cantal (FEC 2014) et de l'Etat (DETR 2014).

→ ADOPTE A L'UNANIMITE

4-2/ SYNDICAT D'ENERGIES DU CANTAL : APPROBATION DEVIS TRAVAUX D'AMENAGEMENT BASSE TENSION A MONTAGNAC

Les travaux d'aménagement Basse Tension à "Montagnac" peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total de l'opération s'élève à 1 883,56 € H. T. Ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours de 50 % du montant H. T. de l'opération, soit 941.78€ qui sera payé à la fin des travaux.

→ ADOPTE A L'UNANIMITE

5/ QUESTIONS DIVERSES

- Convocations à venir :
 - Séance d'installation de la Com. Com. samedi 19/04 à 10h
 - Séance d'installation du Centre Communal d'Action Sociale : jeudi 24/04 à 14h
 - Prochaine séance du conseil municipal : samedi 26/04 à 9h30
 - Dates prévisionnelles des commissions
- Invitations diverses
 - « BOUGE POUR TON CŒUR » : Prévention des maladies cardiovasculaires et promotion de l'activité physique- - Samedi 12 avril à partir de 13h30.
Organisé par la Mutualité Française en partenariat avec mairie de Maurs.
 - FOIRE AU MATERIEL AGRICOLE
- Schéma régional de cohérence écologique : consultable sur le site dédié extranet.srce.auvergne.developpement-durable.gouv.fr

Annexe : Récapitulatif des indemnités mensuelles allouées aux membres du conseil municipal

Commune de Maurs



Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L2123-1, L2123-22, L2123-23 et L2124-1;

Vu la valeur du point d'indice 1015 de la fonction publique au 1er juillet 2010 soit mensuellement : 3 801,47 €

		TAUX (en % de l'indice 1015)	INDEMNITES BRUTES MENSUELLES	INDEMNITES NETTES MENSUELLES
Indemnité de fonction du Maire	C. ROUZIERES	49,45%	1 879,83 €	1 510,74 €
Indemnité du 1er Adjoint	M. DELORT	17,75%	674,76 €	603,64 €
Indemnité du 2è Adjoint	J. HERCOUET-TESTA	17,75%	674,76 €	603,64 €
Indemnité du 3è Adjoint	JF. CABEZON	17,75%	674,76 €	603,64 €
Indemnité du 4è Adjoint	R. DESSALES	17,75%	674,76 €	603,64 €
Indemnité du 5è Adjoint	N. ROUX	17,75%	674,76 €	603,64 €
Indemnité de fonction du Conseiller Délégué	G. PICARROUGNE	6,00%	228,09 €	204,05 €
TOTAL		144,20%	5 481,72 €	4 732,99 €